

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 DECEMBRE 2021

UN PRIX DE L'EAU EQUITABLE ET EN FORTE BAISSE POUR TOUTES LES COMMUNES DE DIEPPE-MARITIME

Dieppe-maritime a choisi de reconduire la CFSP (VEOLIA) comme concessionnaire du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif. La facture d'eau va fortement baisser et les prix sont désormais identiques sur les 16 communes de l'agglo.

Qualifiées de « *décisives pour les 12 prochaines années et impactantes pour chaque foyer de l'Agglo* » par le Président Patrick Boulier, les délibérations portant sur l'eau et l'assainissement ont été au cœur de toutes les attentions ce mardi 7 décembre dernier, lors du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime.

Les élus de l'Agglo dieppoise avaient tout d'abord à se prononcer sur le choix des concessionnaires pour les services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

« *Au terme d'une procédure longue et rigoureuse, avec 3 tours de négociation, la Collectivité a, d'un point de vue des engagements contractuels, obtenu deux contrats d'exploitation de ses installations qui répondent à ses attentes avec la société Compagnie Fermière de service Public, CFSP, plus connue sur le territoire sous le nom de VEOLIA* » a ainsi présenté Annie Pimont, la Vice-Présidente en charge de l'eau et de l'assainissement.

Pour motiver le choix de ce concessionnaire sur les deux contrats (eau potable et assainissement collectif), le Président de l'Agglo a, pour sa part, précisé : « *notre attention a évidemment porté sur le prix et en particulier la structure tarifaire pour l'abonné domestique mais également sur la manière de rendre le service public plus qualitatif, plus performant, plus efficace, plus juste, plus solidaire et plus respectueux de l'environnement et de la ressource.* »

Les deux nouveaux contrats signés avec VEOLIA entreront en vigueur le 1er janvier prochain pour 12 ans.

Les élus de Dieppe-Maritime ont ensuite fixé le prix de l'eau qui entrera aussi en vigueur dès le début d'année. Pour la première fois, le prix au m³ sera identique dans toutes les communes alors que les situations étaient très disparates en fonction des secteurs et dans chaque foyer. La facture annuelle va également connaître une baisse significative oscillant en moyenne entre 20% et 40% en fonction des communes.

« Il aura fallu presque 18 ans, pour y arriver, mais le 1er janvier prochain, le service public de l'eau et de l'assainissement sera assuré selon les mêmes contrats de concessions sur les 16 communes de l'Agglo, la qualité du service et les recherches de performance identiques et surtout le prix de l'eau assainie pour tous les foyers de l'Agglo sera parfaitement équitable et connaîtra une forte baisse qui équivaut en moyenne à 200 € d'économie par an par foyer pour 120 m³ consommés» , s'est félicité Patrick Boulier, qui a rappelé, que « ce nouveau prix de l'eau permet tout de même à la collectivité de dégager les moyens de poursuivre et d'amplifier les programmes de travaux. »

EVOLUTION DE LA FACTURE DE 120m³ ENTRE 2021 ET 2022

	Ancourt	Arques	Aubermesnil	Grèges	Hameaux Calmont et Gruchet	Hautot	Dieppe	Martigny
FACTURE TTC 2021	613,49 €	532,57 €	270,72 €	613,49 €	643,81 €	572,39 €	529,88 €	691,73 €
FACTURE TTC 2022	413,71 €	413,71 €	192,15 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €
NIVEAU DE BAISSE	-32,57%	-22,32%	-29,02%	-32,57%	-35,74%	-27,72%	-21,93%	-40,19%

	Martin-Eglise	Offranville	Rouxmesnil	St Aubin	Ste Marguerite	Sauqueville	Tourville	Varengeville
FACTURE TTC 2021	613,49 €	615,16 €	590,46 €	620,50 €	605,66 €	620,50 €	620,50 €	605,66 €
FACTURE TTC 2022	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €	413,71 €
NIVEAU DE BAISSE	-32,57%	-32,75%	-29,94%	-33,33%	-31,69%	-33,33%	-33,33%	-31,69%

CONTACT PRESSE :

Damien HEDIN

Directeur Cabinet

Pôle relations publiques et institutionnelles

Communauté d'agglomération

Dieppe-Maritime

4 bd du Général de Gaulle. BP 50166

76204 DIEPPE CEDEX

02.32.90.20.71 / 06.29.93.41.72